

Département du BAS-RHIN
Arrondissement de HAGUENAU
Nombre des conseillers élus : 11
Conseillers en fonction : 11
Conseillers présents : 9

COMMUNE DE WINDSTEIN

**Extrait du procès-verbal
des délibérations du Conseil Municipal**

Séance du 2 août 2011

Sous la présidence de M. André ISEL, Maire

Le Conseil Municipal a été convoqué en date du 26/07/2011

Membres présents : Mmes Lienhardt Jacqueline, Mori Germaine, Metz Nicole
MM. Ball Patrick , Isenmann Christian, Loux Claude, Munsch Christian, Steiner Christian

Membres excusés : Mme Bauer Nathalie, M. Martz Antoine

Objet N° 1) Adoption du procès-verbal de la dernière séance

Mis aux voix, le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

Objet N° 2) Droit de préemption urbain

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé de renoncer au droit de préemption concernant la vente des biens suivants.

- Section 8, parcelle 277/6

Objet N°3) Marché à procédure adaptée : travaux d'extension Mairie

Le Maire informe le Conseil Municipal sur le résultat de l'appel d'offres du 23/06/2011 pour les travaux d'extension de la mairie, sur la réunion d'ouverture des plis du 22/07/2011 et de la proposition d'attribution des lots du 29/07/2011.

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité, décide

- d'attribuer le lot 3 (Ossature bois-bardage) à l'entreprise Klipfel et Fils pour un montant de 36 948.39 € TTC, le lot 6 (Electricité) à l'entreprise Wackermann pour un montant de 13 988.06 € TTC, le lot 9 (Plâtrerie) à l'entreprise Domi Renov pour un montant de 13 534.92 € TTC, le lot 10 (Menuiserie intérieure) à l'entreprise Klipfel et Fils pour un montant de 19 596.38 € TTC et le lot 12 (Peinture intérieure) à l'entreprise Ertlé pour un montant de 4 172.25 € TTC
- de déclarer infructueux le lot 1 (Gros œuvre), le lot 2 (Aménagement extérieur), le lot 4 (Couverture végétalisée), le lot 5 (Menuiserie extérieure), le lot 7 (Chauffage), le lot 8 (Sanitaire) et le lot 11 (Carrelage chape), en raison du résultat d'offres supérieures à l'estimation et du manque d'offres,

- de reconsulter les entreprises pour les lots 1, 2, 4, 5, 7, 8 et 11.
- autorise le Maire à signer les pièces nécessaires à la réalisation du marché.

Objet N°4) Acceptation d'un don

Le Maire informe le Conseil Municipal que la Paroisse Protestante a versé à la Commune un don de 2 000 €, au titre de la participation à l'acquisition de l'orgue.

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal accepte ce don.

Délibération publiée et transmise
à la Sous-Préfecture de Haguenau
ce 9 août 2011,
Pour extrait conforme au registre
des délibérations, certifié à
Windstein le 9 août 2011
André ISEL, Maire